

ERIC LUCAS

Autiste CIM-10 F84.5 à haut potentiel altruiste
Rescapé de la psychiatrie publique française
Martyr Administratif Français depuis 1994
Fondateur de Autistan.org en 2014
Demandeur d'asile au Brésil depuis 2017
ERICLUCAS.org



LRAR RR076012794BR

20200914_ELO_ICAMDAAD---FR-MEAE
_Nouveau-rappel-demande-
accompagnement-administratif-
démarches-tortures-administratives

Monsieur le Ministre
Ministère de l'Europe et des
Affaires Etrangères
37, quai d'Orsay
75007 PARIS
France

ICAMDAAD (Injustice et cauchemar administratifs du mutisme et du défaut d'accès à l'assistance et aux droits)

Nouveau rappel de ma demande de l'accompagnement administratif nécessaire aux démarches administratives visant à faire cesser les tortures administratives du mutisme administratif, de l'absence des assistances socio-administratives nécessaires, et du maintien par l'Administration française des injustices relatives - notamment - à la séquestration médico-administrative, au viol administratif de vie privée et à d'autres décisions administratives erronées, iniques et maltraitantes (et des ruines et détresses humaines sans fin en résultant)

Rio de Janeiro, le 14 septembre 2020

Monsieur le Ministre

En regrettant de devoir - une fois de plus - implorer votre sollicitude, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir faire le nécessaire, dans les limites des compétences de votre Ministère, pour mettre fin (ou pour aider à mettre fin) aux supplices administratifs qui me sont imposés inconsidérément et inutilement depuis tant d'années.

1- A propos des apparentes difficultés consulaires concernant ma demande d'accompagnement pour mes démarches administratives en tant que Français de l'étranger, de manière générale

Je tiens à remercier à nouveau M. J.-C. Marfaing, Chef de Mission de la MASAS, de m'avoir indiqué, dans sa lettre du 22/10/2019, que le Consulat Général de France à Rio de Janeiro est "compétent pour m'accompagner dans [mes] démarches administratives françaises", ce qui correspond à peu près à ce que je demandais depuis plus de trois ans, y-compris par une grève de la faim gérée par ce Consulat en juin 2017, c'est-à-dire :

- "au moins un interlocuteur de l'Administration" afin d'avoir enfin une possibilité de dialogue, sachant qu'il est impossible de régler de tels problèmes sans dialogue (or, précisément, les Consulats sont prévus pour faire le lien avec l'Administration française en général) ;
- "une assistance socio-administrative" permettant, justement, de faciliter ce dialogue lorsque c'est rendu nécessaire par les difficultés ou limitations des uns ou des autres.

J'ai donc pensé que cette déclaration était peut-être transposable dans la réalité concrète, et après un certain nombre de prudents efforts assez "diplomatiques" de ma part, le Consulat a fini par accepter de me proposer un rendez-vous, fin janvier 2020.

Je n'ai pas beaucoup de souvenirs de ce qui s'y est dit, mais l'ambiance était plutôt positive, et l'essentiel c'est qu'on m'a dit qu'on pouvait essayer de m'aider pour mes démarches et que le Consulat était bien compétent pour cela.

Quelques jours plus tôt, j'avais transmis par courriel une liste de points et questions, c'est-à-dire une liste de mes problèmes administratifs "concrets", en tant qu'ébauche à développer. Malheureusement, à aucun moment dans cette réunion il n'a été possible d'aborder cette liste, car les conversations étaient initiées par le personnel du Consulat (au demeurant très gentil).

Ensuite, les déceptions habituelles sont revenues très vite, car en fait ce Consulat ne m'a jamais parlé de ces "points concrets", ni avant, ni pendant, ni après cette réunion (qui donc fut plutôt inutile pour moi).

J'ai envoyé beaucoup d'explications, de demandes et de précisions écrites (par courriel et par LRAR), mais la seule réponse que j'ai reçue - au prix d'un certain nombre d'efforts par courriel gentiment incriminés - m'expliquait, en substance, que c'était bien que je puisse écrire autant pour soulager mes angoisses, mais que je ne devrais pas m'inquiéter car mes courriels étaient lus...

Or je n'écris pas uniquement pour "me calmer" (ce qui est un effet collatéral utile certes), mais pour obtenir des résultats, c'est-à-dire pour aller vers la diminution des supplices administratifs.

Quoi de plus logique, légitime et compréhensible, qu'à chaque fois que la torture administrative du maintien des injustices (amplement décrite dans le passé, et à nouveau dans la présente) se fait plus insupportable, je cherche comme je le peux à trouver comment la faire cesser ?

N'ayant ni cheval blanc ni baguette magique, je ne vois pas d'autre option que de faire des demandes écrites (ce qui au moins a le mérite d'en prouver la réalité, contrairement aux aides putatives dont on parle mais qu'on ne voit jamais "pour de vrai").

La diminution des tortures ou des supplices administratifs, ce n'est pas la même chose que la diminution des souffrances qui en résultent.

Ce dont j'ai besoin, c'est que tarissent les "sources des souffrances", c'est-à-dire les supplices ou tortures administratives du maintien des Injustices Administratives (IA) suivantes :

- IA1/ Le maintien par l'Administration française, sans laisser aucune prise pour l'aborder, de l'injustice ignoble représentée par la séquestration médico-administrative horrible qui m'a été imposée pendant 15 mois en 1994-1995 ;
- IA2/ Le maintien par l'Administration française, sans laisser aucune prise pour l'aborder, de l'injustice insigne représentée par l'immixtion TRES abusive et disproportionnée dans ma vie privée, et la demi-ruine de celle-ci et de celle de mon ami soutien de vie étranger, à partir du premier refus de visa INJUSTE et de tous ceux qui ont suivi pendant 4 ans ("cauchemar visa"), ce à quoi même encore maintenant je peux difficilement penser car la blessure est aussi béante et douloureuse qu'au premier jour, le 24 juin 2002 (*vos agents ne savent vraiment pas à quel point ils font souffrir les gens, et si mon autisme avait été dûment pris en compte, tout cela aurait pu s'arranger sans larmes ni tortures*) ;
- IA3/ Le maintien par l'Administration française, sans laisser aucune prise pour l'aborder, de l'injustice immonde représentée par un "classement sans suite" *déqueulasse (il n'y a pas d'autre mot !)* et par surprise de notre dossier "titre de séjour" en 2014, obligeant à tout recommencer comme en 2006, par un "petit chef" préfectoral justicier du dimanche n'ayant rien compris (*comme pour les autres injustices*) – sans parler de la ruine psychologique de mon ami, qui, en 2020, est "physiquement encore en vie", mais sans plus.

(Ici on évitera d'évoquer l'écoeurement et le dégoût puissance 1000000 générés par l'Administration française. Les efforts pour éviter leur transformation en légitime haine deviennent de plus en plus difficiles.)

Ces trois Injustices Administratives principales sont aggravées par les trois Calvaires Administratifs (CA) suivants, et le tout forme une "torture administrative" (ou un "martyre administratif") :

- CA1/ Le maintien par l'Administration française, sans laisser aucune prise pour l'aborder, du mutisme administratif opposé à mes tentatives pour diminuer les autres

injustices (et quand je reçois de rares réponses, c'est soit sans rapport avec mes propos, soit pathétiquement erroné, soit des promesses non suivies) ;

- CA2/ Le maintien (fluctuant, incertain et atermoyant) par l'Administration française de l'absence d'assistance socio-administrative *ordinaire* capable de m'aider à trouver comment aborder les autres injustices et calvaires ;
- CA3/ Le maintien (apparemment patent) par l'Administration française de l'absence d'une assistance socio-administrative *spécialisée* (*par exemple en autisme ou en "difficultés psycho-sociales"*) qui, si elle exist(e)ait, devrait alors :
 - aider à "traduire" mes demandes lorsqu'elles sont déclarées insuffisamment compréhensibles par des représentants ou agents de l'Administration :
 - en m'aidant à les corriger autant que possible (et si c'est légitimement exigible de moi, bien sûr) ;
 - ET en aidant ces agents à mieux comprendre, ceci afin de mieux trouver comment aborder les autres injustices et calvaires.

A tout cela, il convient de rajouter :

- La nécessité manifeste d'au moins un "réfèrent autisme" (ou compétent en matière de difficultés psycho-sociales relatives aux démarches et problèmes administratifs, ou en difficultés psycho-administratives) dans votre Ministère (comme dans tous les autres) qui, si cela existait, aurait évité de ruiner une grande partie des vies d'au moins deux êtres humains ("cauchemar visa" et ses suites), et permettrait actuellement au Consulat (et peut-être au lecteur de la présente s'il arrive jusqu'ici) de mieux comprendre ce que j'écris (*qui, à moi, me paraît plutôt clair*) ;
- Et enfin la nécessité du recours à une étude visant à déterminer dans quelles mesures les uns (l'Administration) et les autres (les usagers, handicapés ou non) peuvent et doivent fournir des efforts d'adaptation, et lesquels : ceci est particulièrement important dans le cadre de l'obligation d'accessibilité et de "conception universelle", comme stipulé dans la Convention des Droits des Personnes Handicapées, ratifiée par la France qui est actuellement examinée par le Comité CDPH auquel votre Ministère doit tenter de fournir des réponses convaincantes.

1.1- A propos des apparentes difficultés consulaires concernant ma demande d'accompagnement pour mes démarches administratives en tant que Français de l'étranger, sur le plan particulier de l'assistance administrative concrète pour des démarches ou procédures

Ceci concerne le Calvaire Administratif "CA2" mentionné plus haut, qui est l'objet principal de nos échanges (ou plus plutôt de mes tentatives) depuis quelques années, et sujet duquel M. Marfaing avait émis – enfin – une réponse théorique positive (à la demande du Président de la République, ce qui donne une idée de l'intense rudesse des difficultés imposées à l'utilisateur).

Il me semble que même si ma différence "autistique" (et l'originalité des dossiers en découlant) rend manifestement les choses difficiles pour le Service social du Consulat, celle-ci ne devrait pourtant pas empêcher celui-ci de tenter au moins de m'aider, et de fournir quelques efforts d'adaptation.

Or, peut-être que cela existe, mais malheureusement à mon niveau je ne vois pas en quoi, et ce n'est hélas pas le mutisme administratif usuel qui pourrait arranger les choses.

En revanche, le peu de réponses que je reçois est... Par respect pour l'interlocuteur, je me bornerai ici à dire que c'est très discutable, et - à mon humble avis - largement erroné.

Je veux bien admettre que les choses sont difficiles et compliquées, et que les gens font ce qu'ils peuvent, mais je n'ai pas été frappé par un quelconque effort, même minime, pour tenter d'aborder les problèmes et les points "concrets" que j'ai soumis, pas plus que pour fournir une forme d'adaptation. Au contraire, mes explications et demandes sont largement ignorées (ce qui ressort des "échanges asymétriques" de courriels, qui se distinguent par la constance des incohérences et des méconnaissances de mes explications).

Par exemple, peut-être qu'à un certain moment, il conviendrait d'aborder la notion de procédures judiciaires (ou administratives ?), ou d'aide juridictionnelle, ou d'autres choses (demandes de grâce présidentielle, fourniture d'un interlocuteur, d'une personne ou de quelque chose qui serait, enfin, "missionnée" pour faire cesser pour de bon ce cauchemar). (Je ne sais pas, l'Administration n'est pas ma spécialité, et si je savais je ne perdrais pas mon temps à demander des renseignements et de l'accompagnement).

Or rien, absolument rien n'a été fait, dans les rares et brèves réponses écrites, pour aborder les "problèmes concrets", du moins, sérieusement. (Peut-être qu'ils ont été vaguement mentionnés lors de l'unique rendez-vous, mais ça, c'est des mots qui volent, du vent, cela a disparu, alors que cela aurait pu servir de base pour s'occuper ensuite sérieusement (par écrit donc) des problèmes et des démarches à tenter.)

1.2- A propos des difficultés consulaires concernant ma demande d'accompagnement pour mes démarches administratives en tant que Français de l'étranger, sur le plan particulier de l'assistance socio-administrative spécialisée (cf. "CA3")

Je ne suis pas certain qu'en l'absence de signes de tentatives sérieuses et tangibles pour me fournir l'accompagnement administratif envisagé, il convienne d'invoquer immédiatement une supposée inadaptation de ma part, ni encore moins un hypothétique besoin d'assistance spécialisée (visant ma particularité humaine naturelle, l'autisme), même si je demande cela par ailleurs, pour le principe et parce que cela peut aider.

Autrement dit, l'absence criante d'assistance spécialisée (telle qu'explicitée en "CA3" plus haut) est un facteur qui complique la tâche du Consulat, mais pas quelque chose qui empêche

d'essayer au moins diverses pistes, ce qui n'a pas été fait (ou du moins, on n'a pas jugé utile de m'en informer).

(Je sais bien que tout est compliqué parce qu'en fait mes litiges sont "contre l'Administration française" qui, de ce fait, peut difficilement m'aider à me défendre contre elle-même, mais ça c'est encore un autre problème, beaucoup plus grave (celui de l'inadaptation systémique de l'Administration à l'Humain et en particulier aux humains non standard), qu'il conviendrait d'aborder par ailleurs.)

Dans tous les cas :

- 1.2.1- Il me semble que le défaut d'assistance spécialisée n'est pas un motif suffisant pour s'opposer à ce que chacun essaye de faire ce qu'il peut pour résoudre les problèmes avec les moyens qu'il a.
De mon côté, on ne peut pas dire que je ne fais pas d'efforts, malgré mon absence de moyens.
En face, c'est hélas inversement proportionnel : beaucoup de moyens, et très peu d'efforts (d'après le peu qu'on me laisse voir).
- 1.2.2- De toutes façons, jusqu'à preuve du contraire, l'accompagnement spécialisé ou l'assistance spécialisée ou une sorte de service de "traduction", fournis par les services publics et de manière accessible pour aider toute personne "différente" à s'en sortir dans les cauchemars administratifs semblent inexistantes : c'est ce qui ressort des recherches que je mène depuis plusieurs années à titre associatif, et ce qui constitue d'ailleurs une violation de la CDPH, notamment au vu de l'inéquité ainsi créée.

Dans ces conditions, il semble bien hasardeux ou prématuré d'invoquer des "troubles" dont je serais responsable (ou du moins, "porteur"), tout en s'abstenant opportunément de considérer les multiples troubles administratifs (eux, faciles à montrer si la bonne foi est permise), tout cela pour - comme d'habitude - se débarrasser de moi en me proposant d'aller, encore et encore, à vie, continuer une quête du Graal administratif inexistant d'une aide "magique" qui serait censée m'aider à faire cesser des injustices administratives qu'en réalité l'Administration ne veut surtout pas voir.

A ce niveau-là, dire que l'usager est "baladé" est un euphémisme.

Et quand c'est appliqué à des autistes, c'est encore plus insupportable.

Tout ça, c'est juste de l'exclusion ordinaire, très classique. Un pur exemple de ce qu'il faut éviter, en fait.

Et j'en donne même une preuve.

De la même manière que le (sympathique) personnel du Consulat a bien voulu - à ma connaissance - s'abstenir de tenter tout début de quoi que ce soit en direction de la résolution de mes problèmes administratifs concrets (amplement détaillés, et même illustrés par une

petite liste de points pour commencer), il se trouve que, concernant la question précise de la "recherche d'assistance socio-administrative spécialisée autisme", là aussi le Consulat a jugé préférable d'éviter toute recherche ou tout accompagnement (ou s'il l'a fait, il ne m'en a rien fait savoir), alors que pourtant il aurait pu le faire, il aurait pu chercher, ou faire au moins "quelque chose".

Je peux affirmer cela, parce que si le Consulat avait vraiment cherché, il aurait alors trouvé qu'il n'existe en France aucun service d'accompagnement tel que je le décris (sauf improbable surprise).

Et alors, sachant cela, il ne pourrait pas m'inviter à rechercher tout seul quelque chose qui lui semble ne pas exister, surtout quand précisément je demande de l'aide pour trouver cela.

1.3- A propos de l'idée selon laquelle "il faudrait que je revienne en France pour trouver l'aide nécessaire"

Une telle idée peut sembler logique a priori, quand on ne réfléchit pas beaucoup à cette situation, et quand, finalement, on ne l'a pas étudiée.

Les arguments qui anéantissent fatalement une telle idée, au point de la rendre saugrenue, sont tellement nombreux et tellement "puissants", que l'idée d'en dresser la liste m'épuise d'avance.

Je m'en abstiendrai donc ici, ce qui devrait combler d'aise un éventuel lecteur parvenu jusque-là.

Mais s'il existe quelqu'un quelque part dans l'Administration française qui veut et qui peut m'aider, et qui donc aurait besoin de connaître ces arguments, alors il lui suffit de me demander, et j'expliquerai. S'il y a quelqu'un.

Le fait d'ignorer - comme d'habitude - ce que je propose ici sera encore un nouveau signe d'incurie, et ce qui compte c'est les faits constatés, pas simplement les promesses ou évocations de possibilité d'aide. Evoquer des théories, c'est facile et ça ne résout rien.

1.4- A propos de l'idée selon laquelle j'aurais besoin d'une sorte de "thérapie" ou d'un "apprentissage" pour régler ces problèmes

Je ne crois pas que le Consulat ou d'autres services m'aient parlé d'une telle idée récemment, mais vu que l'Administration dit rarement ce qu'elle pense aux usagers (sans que pour autant cela ne l'empêche de les faire souffrir par des décisions inadaptées nées de son ignorance, de ses préjugés et de son imagination), il peut être utile, par prévention, d'aborder ce sujet.

Du moins si quelqu'un dans les services publics veut réellement m'aider (conformément à ce qui est annoncé).

Pour un tel débat (qui renvoie notamment à la notion de la nécessaire réciprocité des adaptations), il faut que les interlocuteurs aient un minimum de "culture" à propos de l'autisme, sans quoi il sera bien difficile d'avancer.

Et ce, surtout quant on discute avec un spécialiste de l'autisme capable d'argumenter et de démontrer sans aucune difficulté ce qu'il y a à comprendre ici (c'est-à-dire moi-même). (Le "discrédit automatique" que le lecteur accorderait à cette assertion relève de sa responsabilité, et constitue l'un des éléments de la problématique, qui en fait repose sur la coexistence de deux "référentiels" opposés, un "référentiel naturel" et un "référentiel artificiel").

(Pardon d'entrer un peu dans les explications sur les "vrais sujets", mais bon, le ministériat c'est bien, mais quelque part cela doit aussi rester en harmonie avec l'humain et le naturel, et tous nos problèmes viennent d'une sorte de fatale déconnexion du "système social" moderne – surtout occidental - par rapport aux nécessités de la réalité naturelle.)

Donc, avant de penser "automatiquement" à m'orienter vers je ne sais quelle "structure spécialisée", il faut déjà commencer à discuter entre personnes qui savent de quoi elles parlent.

Mais je n'en demande pas tant à vos services : moi je demande simplement, pour ce point 1 qui concerne le Consulat (ou les éventuels Consulats futurs), l'accompagnement pour mes démarches administratives françaises, chose qui me semble assez simple et ne nécessitant pas des mois de conciliabules et d'envois de lettres recommandées pénibles pour tous (à commencer par moi).

Dire (sans même expliquer pourquoi) que cet accompagnement est impossible à fournir (alors que ça l'est pour les autres usagers expatriés), et sans même avoir essayé, et surtout en incriminant d'entrée ma différence (ce qui, en plus, est en violation des obligations conventionnelles et légales d'accessibilité et d'aménagements raisonnables), même si c'est fait de manière très très très diplomatique, presque subliminale, cela pose un problème. (Encore une "nouvelle couche" à rajouter dans le cauchemar.)

2- A propos de la torture psychologique constituée par le maintien, depuis plus de 18 ans, de "l'ignorance" par l'Administration française de l'injustice insigne représentée par l'immixtion TRES abusive et disproportionnée dans ma vie privée, et la demi-ruine de celle-ci et de celle de mon ami soutien de vie étranger, à partir du premier refus de visa INJUSTE et de tous ceux qui ont suivi pendant 4 ans (dit "cauchemar visa 2002-2006")

Bien qu'en plus de 18 ans je n'aie jamais pu trouver le début de l'ombre d'une assistance publique à ce sujet (à l'exception d'une "chose" émanant du Défenseur des Droits, une sorte de mirage vite disparu), ce très grave problème concerne directement votre Ministère.

Si je peux comprendre qu'il est difficile pour un Consulat de m'aider à me défendre contre sa propre institution, je n'y peux rien si ces tous ces problèmes existent et sont maintenant (très

prévisiblement) "enkystés" : ce n'est pas moi qui les ai créés, mais le personnel de votre Ministère, entre 2002 et fin 2005.

Donc, pardon, mais non, on ne peut pas toujours tout mettre sur le dos de l'utilisateur.

Faire souffrir les gens indûment, et en plus, considérer que c'est leur faute. C'est inacceptable.

Je ne vois vraiment pas pourquoi je devrais accepter que l'Administration française ruine en partie mon existence (et celle de mon ami), sans même avoir au moins le droit à un dialogue, des explications, un débat, une possibilité de défense.

Quand quelqu'un fait du mal à quelqu'un d'autre, il a le droit à une défense.

Et l'auteur des dommages doit même une réparation. C'est dans le Code civil.

Je ne sais pas si ça s'applique pour votre Ministère ou pour l'Administration, mais je refuse l'idée que la France serait une dictature administrative, et je vous demande, encore et toujours, les mesures nécessaires à l'examen de ces injustices répétées (ici, les refus de visa), notamment au vu de la violation TRES abusive et injustifiable de ma vie privée, ce qu'il serait facile de démontrer si l'on prend en compte toutes les circonstances, et si la France me laissait la possibilité de le faire, de m'aider à me défendre sérieusement, officiellement, au lieu de me faire perdre ma vie en vaines suppliques ignorées facilement par les fautifs et leurs collègues.

Je ne vais pas développer ici, vu que pour l'instant la France refuse de même seulement aborder le sujet, à part pour me rappeler – comme si ça suffisait – le fameux article d'une loi de 1945 qui permet de "ne pas motiver" les refus de visa. Depuis 18 ans, je connais.

Le problème n'est pas aussi simple. J'ai bien compris que l'étranger ici n'avait aucun droit, mais il se trouve qu'il y a un Français dans l'affaire, de surcroît handicapé, et très gravement lésé et traumatisé par ce cauchemar. (Je sais que nul n'en a cure chez vous, mais je rappelle tout de même que j'ai perdu mon emploi à cause de cela, qui était pourtant stable et même florissant, reportage d'une chaîne de télévision sud-coréenne à l'appui – et cette perte n'est qu'un très pâle reflet des souffrances endurées.)

Donc je vous demande, encore et toujours comme jusqu'à mon dernier souffle, de me fournir un interlocuteur de votre Ministère pour discuter sérieusement de ce problème (pas pour m'envoyer des lettres "incommunicatives"). C'est la moindre des choses, le minimum du respect à fournir à un "utilisateur", surtout quand on l'a tant fait souffrir.

3- A propos du négationnisme de l'Administration française concernant ses fautes

En plus de vingt ans de recherches et après des centaines de lettres et de courriels, force est de constater que l'Administration évite très très soigneusement, et avec une remarquable constance, de mentionner – dans ses rarissimes réponses – les injustices administratives que je ne cesse de dénoncer.

Je ne sais pas dans quelle mesure le lecteur peut comprendre à quel point cette négation et cette "ignoration" fait souffrir les victimes.

Ainsi, après avoir fauté et martyrisé l'utilisateur inconsidérément et "souverainement" (par le biais des "petits chefs" infaillibles et intouchables), l'Administration française non seulement refuse de fournir l'assistance nécessaire (en invoquant, de bonne ou de mauvaise foi, ses supposées limitations), mais en plus de cela elle veille à faire en sorte que ces injustices soient "annihilées", effacées, dans la plus pure tradition administrative française consistant à être dans le déni des problèmes, des erreurs et des fautes, en considérant systématiquement qu'on n'y peut rien, que c'est toujours la faute des autres, et en n'assumant jamais rien lorsque, au bout de quelques décennies, les responsabilités sont enfin démontrées – parfois après le décès des fautifs. Tout cela est complètement incompatible avec la notion de "Justice" et avec les "valeurs de la France" claironnés sur tous les continents par la communication officielle.

Compte-tenu de tels procédés, je ne sais pas comment faire pour me défendre, puisque même les services publics supposés m'aider font - en réalité - tout pour ignorer les injustices incriminées, en commençant par éviter à tout prix d'en parler, à croire que l'évocation des fautes est un sujet tabou.

Sauf bien sûr quand il s'agit de celles imputées à l'utilisateur, auquel cas tout est permis, et les précautions "diplomatiques" pour le faire n'y changent pas grand-chose.

Dans des conditions aussi infâtement injustes, je ne vois même pas quoi faire, mais je demande pourtant que vous commentiez ce problème, et que vous proposiez des solutions. (Ceci permettrait par ailleurs de confirmer ou d'infirmer ce que j'expose ici, notamment en cas d'une nouvelle "opportune ignorance administrative" de la réalité des faits, ici de ma demande précise).

4- A propos du mutisme de l'Administration française

Cela fait maintenant plus de 20 ans que je dénonce ce problème et que je demande de l'aide à ce sujet. Au début, j'appelais cela "NGARA" (Non-Gérabilité des Absences de Réponses de l'Administration).

Je demande, encore une fois, que quelqu'un m'explique comment il est possible de régler des problèmes sans les aborder, sans dialogue, sans même savoir à qui s'adresser (faute de réponse à cette question précise, toujours à cause du même problème : le mutisme administratif).

Qu'on me permette ici de trouver que ce procédé est un peu "facile".

Ainsi, dans certains cas (et surtout pour les gens "pas normaux"), les services publics peuvent faire tout ce qu'ils veulent, décider, imposer aux "utilisateurs" le résultat de leur imagination, de

leurs préjugés, de leurs lubies, de leurs pulsions de besoin d'autorité, de leurs fantasmes de chevalier blanc défendant la Nation etc., le tout conjugué avec leur ignorance, et quand ils se trompent (ce qui arrive vite en de telles conditions), alors ils ne reconnaissent jamais leurs erreurs, ce sont des sujets tabous ; "naturellement" aucune aide n'est fournie (ou, "au mieux" - après des années de lutttes pour obtenir de l'aide, via la Présidence et les Ministères - on accepte de "balader" l'usager en le faisant "mariner" pendant encore des mois ou des années pour rien - et si le but était de le décourager on ne ferait pas autrement), et enfin l'outil principal pour tout cela est le très facile mutisme administratif...

C'est ça, la France ?...

D'un côté, un "fonctionnariat" imbu et réputé infailible, qui parfois martyrise les gens et en particulier ceux qu'il n'a pas les capacités de comprendre, tout en "effaçant" ses fautes (comme dans le livre "1984") et en faisant son possible pour faire croire à l'usager que rien de tout cela n'existe et que les problèmes ne sont que dans son imagination (ce qui est facilité quand la victime est autiste), et d'un autre côté les citoyens isolés et écrasés, abandonnés et sans aide pendant des décennies (ce qui pousse certains au suicide), tout en laissant habilement s'insinuer l'idée selon laquelle, finalement, c'est la faute de l'usager s'il n'a pas su être adapté à un tel (odieux) système...

Et ça ne vous empêche pas de dormir, le fait de "cautionner" (volontairement ou non) toute cette atrocité ?

5- Rappel de ma demande d'accompagnement administratif pour trouver "au moins un interlocuteur de l'Administration" pour aborder puis réduire les supplices administratifs des maintiens (négationnistes et mutiques) des injustices, et pour trouver une assistance (ou un accompagnement) socio-administrative(f) capable d'aider à trouver cet interlocuteur et/ou d'aider au dialogue avec lui, et (si besoin avéré) d'une assistance (ou d'un accompagnement) socio-administrative(f) spécialisé(e) en autisme capable de "traduire" mes demandes et explications, afin de réduire les difficultés de compréhension (ou de motivation) visiblement éprouvées par les services administratifs (et, accessoirement, de réduire les violations par l'Etat français des stipulations de la CDPH concernant la fourniture d'adaptations et d'aménagements pour les personnes handicapées, partout et dans des conditions d'égalité avec les autres, c'est-à-dire sans les exclure ou les envoyer constamment "ailleurs", surtout sans leur dire où)

Une fois de plus, en tant que Français de l'étranger en proie aux difficultés administratives constituées par le maintien administratif des injustices et erreurs administratives décrites, je vous prie de bien vouloir m'accompagner pour ces démarches concernant des recherches d'aide administrative visant à résoudre des problèmes administratifs qui me sont imposés par

l'Administration française, dont le problème du défaut d'assistance administrative publique accessible et d'informations précises et utilisables à ce sujet.

L'accompagnement dont j'ai besoin, ce n'est pas qu'un énième service administratif, pour répondre à ma recherche, se borne à me dire "ce n'est pas ici" sans pour autant m'indiquer précisément où m'adresser pour trouver au moins un interlocuteur de l'Administration et un service d'assistance socio-administrative qui accepte enfin de m'aider (qu'il soit spécialisé dans l'autisme ou pas, mais à mon avis il faudrait surtout qu'il ait des notions de droit administratif – or les services d'accompagnement "spécialisés autisme" (qui, en plus, sont gérés par des associations et qui donc ne sont pas les "services publics" que je demande) sont particulièrement désemparés quand on aborde un tel domaine).

Et cela d'autant plus quand l'un des problèmes que j'expose est précisément le fait que quand on daigne me répondre, c'est presque toujours me dire "ce n'est pas ici", sans me dire vers QUI alors, vers quel service public je pourrais me tourner.

Répondre à ce problème par la réplique du même problème, cela confine au cynisme.

Or le Consulat pourrait aider à cette démarche administrative qui est la recherche d'un service administratif. Il n'y a pas besoin d'être spécialisé en autisme pour cela.

L'accompagnement dans les démarches administratives, je ne crois pas qu'il consiste à dire "c'est pas ici, mais il faudrait peut-être voir ailleurs" (ça, c'est plutôt de l'ordre de l'exemple caricatural de certaines difficultés qui me sont proposées).

Par exemple, si la réponse à "quel est mon interlocuteur de l'Administration pour traiter des litiges avec l'Administration" est "le Consulat" ou "un tribunal administratif" ou "tel et tel ministère" ou que sais-je, le Consulat pourrait au moins faire l'effort de chercher et de me dire que ses recherches l'amènent à penser que tel et tel organisme (ministère etc.) ne peuvent pas correspondre à cette recherche d'interlocuteur, mais qu'il continue à chercher.

Le principe est le même pour la recherche d'assistance socio-administrative : si le Consulat pense qu'il ne peut pas la fournir, il peut au moins chercher et me dire où elle se trouve.

Car si même un Consulat de France, faisant partie de l'Administration française, n'est pas capable de fournir des réponses précises concernant l'Administration française, comment pourrait-on sérieusement imaginer que moi, seul et sans aide, autiste, je vais y arriver, et avec la simple indication d'un "il faudrait peut-être voir ailleurs" ?

(Pardon si je suis "trop logique", les psychiatres administratifs me l'ont souvent reproché, sans pour autant pouvoir prouver que j'avais tort.)

Ca ce n'est pas de l'aide ni de l'accompagnement, c'est de l'exclusion plus ou moins expéditive.

Enfin, je demande de la décence et de l'humanité.

Est-ce que cela vous est possible ?

Pouvez-vous au moins répondre à cette question, ou va-t-elle encore être ignorée ?

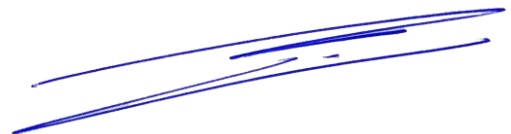
La défense des droits humains et de la dignité humaine, c'est l'une des missions de votre Ministère : je vous prie de bien vouloir me dire si vous comptez mettre cela en application de manière concrète et visible, même pour un Français, même pour un handicapé, et pas uniquement pour les sites Internet, communiqués de presse, interviews et autres actions médiatiques.

Ou si, pour moi, le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères de la France compte faire une exception en continuant à maintenir "diplomatiquement" les tortures qui relèvent de sa responsabilité (peut-être pour me punir de n'avoir pas supporté les refus de visa, et d'avoir cru pouvoir oser demander de l'humanité à ce sujet pendant 4 ans ?).

Dans cet espoir renouvelé, et en vous priant de bien vouloir pardonner toute maladresse, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma parfaite considération.

Eric LUCAS

Martyr Administratif Français



Ci-joint :

- Copie de mon courriel de 2 pages du 24/01/2020 à l'adresse de Mme Decoster au Consulat, intitulé "ICAMDAAD_ConsulatFrance-BR-RJ Sommaire des difficultés administratives" et contenant une "**Liste résumée (et non-explicite) de mes besoins pour faire cesser la torture administrative française, pour le Consulat de France à Rio**" avec des questions simples et précises, parfaitement ignorées (*comme d'habitude...*).
- Copie de ma LRAR du 26/03/2020 à l'adresse du Directeur des Français à l'Etranger et de l'Administration consulaire, intitulée "**Nouvelle demande d'assistance pour diminuer les injustices et les tortures administratives prodiguées par les services de l'Etat français**"

- Copie ma LRAR du 25/06/2020 à l'adresse du Chef de Mission de la MASAS, intitulée "**Demande de réponses quant au mutisme relatif à mes rappels concernant l'absence de l'aide administrative promise pour diminuer les injustices et les tortures administratives prodiguées par les services de l'Etat français**"
 - Copie de ma LRAR d'à peine 3 pages du 01/09/2020 au Consul Général de France à Rio de Janeiro, intitulée "**Nouveau re-re-re (+n) rappel de ma demande d'aide**" et selon moi très simple, synthétique et claire (*et bien sûr ignorée, comme 99,99% de mes efforts*)
-

*« Aux personnes en situation de handicap,
je veux ici dire très solennellement que
la République sera toujours à leurs côtés
et qu'à chaque fois qu'il y a une difficulté, une impasse, une épreuve,
qu'ils n'ajoutent pas une forme de culpabilité à ce qu'ils vivent :
c'est la nôtre, de culpabilité, pas la leur.*

*Eux, ils ont à croire en leurs rêves.
Votre différence, ça n'est pas celle que nos regards
– trop habitués aux normes – croient voir :
votre différence, c'est votre potentiel. »*

Emmanuel MACRON
Conférence Nationale du Handicap
Palais de l'Elysée - 11/02/2020



ECT - EMP. BRAS. DE CORREIOS E TELEGRAFOS
Ag: 50300270 - AC COPACABANA
RIO DE JANEIRO - RJ
CNPJ....: 34028316067950 Ins Est.: 81613524
COMPROVANTE DO CLIENTE

Movimento.: 18/09/2020 Hora.....: 16:07:29
Caixa.....: 97943388 Matricula...: 80522025
Lancamento.: 063 Atendimento: 00058
Modalidade.: A Vista ID Tiquete.: 1883563728

DESCRIÇÃO	QTD.	PREÇO(R\$)
DOCUMENTO INTERNACI	1	43,10+
Valor do Porte(R\$)...	25,55	
Pais Destino: FRANCA		
Peso real (KG).....	0,137	
Peso Tarifado:.....	0,137	
OBJETO=====> RR076012794BR		
REGISTRO (INTERNACIO):	10,00	
AVISO DE RECEBIMENTO:	7,55	
Selo.....	43,10	

*TOTAL DO ATENDIMENTO(R\$) 43,10

Valor Declarado não solicitado(R\$)
No caso de objeto com valor,
utilize o serviço adicional de valor declarado

TOTAL(R\$)=====>	43,10
VALOR RECEBIDO(R\$)=>	100,10
TROCO(R\$)=====>	57,00

SERV. POSTAIS: DIREITOS E DEVERES-LEI 6538/78

Considerando o impacto momentâneo do movimento parafista, somado aos efeitos restritivos ocasionadas em razão da pandemia da COVID-19, informamos que em algumas localidades os objetos PAC serão destinados para entrega interna nas unidades dos Correios.

O acompanhamento desses objetos poderá ser realizado pelos remetentes e destinatários por meio do portal dos Correios <https://www.correios.com.br/> ou pelo aplicativo de rastreamento

Ganhe tempo!

Baixe o APP de Pré-Atendimento dos Correios
Tenha sempre em mãos o número do ID Tiquete deste comprovante, para eventual contato com os Correios.

VIA-CLIENTE

SARA 8.0.07

20200914_ELO_ICAMIDAAD---FR-MEAE_Nouveau-rappel-demande-accompagnement-administratif-démarches-tortures-administratives